

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 2 avril 2019

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h08 et levée à 20h25

Etaient présents :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; FELICE Alain ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LEGAIN Olivier ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne ; ZEISSER Jean-Claude suppléant de MAURICE Yves ;
C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; FAIVRE Sarah ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : MORALES Roland

Etaient excusés :

C.A.G.B : FIETIER Vincent ; LETHIER Michel ; MAURICE Yves ; VAN HELLE Gérard ;
C.C.L.L : GROLEAU Colette ;
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Olivier LEGAIN

Procuration de vote :

Mandants : BOILLON Michel ; FALCINELLA Béatrice ; MAILLOT Elsa ;
Mandataires : DUCRET Sylvain ; CAULET Claudine ; BIZE Thibaut

Objet : Lancement d'un marché pour le traitement du broyat de déchets verts – déchetterie de Placey-Noironte

LANCEMENT D'UN MARCHÉ POUR LE TRAITEMENT DU BROyat DE DECHETS VERTS – DECHETTERIE DE PLACEY-NOIRONTE

Rapporteur : Monsieur Roland MORALES, Vice-Président

La future déchetterie de Placey Noironte sera dotée, après achèvement du vaste programme de travaux de modernisation et d'agrandissement, d'une plateforme de stockage temporaire pour les déchets verts.

Le broyage des déchets verts ainsi stockés est assuré, via un marché, par le groupement SAPOLIN/AGRI COMPOST. Puis, pour chaque déchetterie concernée, un marché est passé avec un prestataire pour assurer la prise en charge et le traitement du broyat produit.

L'objectif est de valoriser ce broyat en filière agricole de proximité : c'est ce que l'on appelle le « co-compostage ».

Il convient donc, dès à présent, de lancer une consultation pour disposer d'un prestataire en charge de plusieurs missions :

- être présent le jour du broyage simultanément avec le prestataire de broyage afin de prendre en charge le broyat de déchets verts et l'apporter chez un agriculteur partenaire du SYBERT ;
- déposer le broyat en bout de champ et constituer les andains ;
- retourner les andains avec du matériel adapté : 4 opérations de retournement pendant la phase de fermentation.

A noter que le suivi « qualitatif » des andains est assuré en régie par le SYBERT : levés de température, prélèvements de compost, analyses, ...

Ce marché est estimé à 7 000 € HT/an (sur la base d'un tonnage annuel estimé de 1 000 tonnes).

La consultation à lancer ne portera que sur un lot et suivra la procédure des appels d'offres ouverts, à bons de commande, sans minimum, ni maximum.

La durée du marché comportera :

- une période initiale allant de la date de notification jusqu'au 30 avril 2020,
- puis une reconduction possible deux fois 1 an, soit jusqu'au 30 avril 2022 au plus tard.

A la majorité, le Comité Syndical valide les termes de la consultation à lancer, à savoir le traitement des broyats issus de la déchetterie de Placey selon la procédure de marchés publics de l'appel d'offre ouvert et autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce marché.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIÉBAUT



Rapport adopté à la majorité

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 11 AVR. 2019



Contrôle de légalité